Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 33

Artikel: La porte du "comité consultatif bancaire" de l'EEE reste close

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'entrée en vigueur du Traité est prévue pour le 1er janvier 1993. Or, sur le plan de la Confédération, ce ne sont en effet pas moins de 60 lois qui doivent être adaptées. La Constitution devra être révisée de manière à conférer un caractère définitif aux modifications de lois décidées par le Parlement, sans référendum possible. Le Conseil Fédéral adoptera le message sur l'EEE dès que la Cour européenne de justice et le Parlement européen auront donné leur avis et que le traité sera signé. Deux à trois sessions extraordinaires des Chambres fédérales seront ensuite nécessaires l'année prochaine pour examiner les textes concernés. La votation de décembre portera aussi bien sur la ratification de l'EEE que sur l'exclusion du référendum facultatif pour certaines lois. Le droit cantonal devra lui aussi être adapté à celui de l'Espace Economique Européen. Pour respecter les structures fédéralistes de la Suisse, les cantons devront eux-mêmes procéder aux révisions de leurs lois. Le travail a déjà commencé et les cantons ont entamé les préparatifs de transposition et d'adaptation des lois. Une commission de coordination assure cependant la collaboration entre la Confédération et les cantons. Un travail considérable de persuasion va être nécessaire. Car ce traité devra être approuvé par le peuple et par les cantons et les termes mêmes du Traité sembleront à certains une potion trop amère pour être avalée.

Les réactions

La conclusion de l'accord sur l'EEE suscite une large approbation dans les milieux économiques et politiques suisses. Mis à part les Verts, sceptiques - ils jugent le traité "inégal" -, et les démocrates du centre (UDC) qui sont eux totalement opposés, les partis sont favorables à sa signature, même s'ils émettent quelques réserves. Le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti socialiste (PS), le Parti libéral suisse (PLS), l'Alliance des indépendants (AdI) estiment que le Traité de l'EEE ne peut avoir qu'un caractère transitoire, en raison de l'absence de droit de co-décision pour les pays non membres de la CE. Tous trois souhaitent donc une adhésion de la Suisse à la Communauté Européenne. Cette demande doit

d'ailleurs, pour le PS et les indépendants, avoir lieu dans les plus brefs délais. Le PS met toutefois une condition à cette adhésion : que des réformes intérieures soient adoptées, tant dans les domaines écologiques que sociaux et démocratiques, afin de compenser les inconvénients liés à l'intégration européenne. Le PRD, que l'accord satisfait, trouve cependant prématurée l'annonce de l'adhésion de la Suisse à la CE, craignant l'amalgame chez l'électeur entre EEE et CE.

Débat contradictoire

"Pas question de plier face à Bruxelles avec un accord nettement déséguilibré", déclare Christoph Blocher, président de l'UDC. Même si "l'eur" Conseiller Fédéral, Adolf Ogi, a largement contribué aux négociations sur l'EEE à Bruxelles. Les démocrates du centre s'en tiennent donc à leur ligne de conduite et demandent au Conseil Fédéral d'engager des négociations avec la CE dans les domaines où le besoin d'intégration est le plus grand et de modifier la législation suisse uniquement dans ces domaines : le beurre et l'argent du beurre ?

Satifaction de l'économie

La satisfaction est de mise dans les milieux économiques. Tant le Vorort, les banques que l'industrie des machines saluent le nouvel accord, même si le Vorort. tout comme l'Union Syndicale Suisse (USS) estiment qu'il ne doit être qu'une solution transitoire en raison de ses faiblesses sur le plan institutionnel : l'EEE en tant que tel restreint la souveraineté de la Suisse. Pour l'USS, la Suisse devrait déposer sa demande d'adhésion à la CE dès 1992, pour pouvoir entamer les négociations en même temps que l'Autriche et la Suède. C'est par ailleurs la raison pour laquelle l'industrie chimique le rejette, en préférant une adhésion pure et simple à la CE. Les petites et moyennes entreprises, défendues par l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) affichent un certain scepticisme et craignent précisément l'aspect transitoire du traité. L'USAM regrette en outre que les pays de l'AELE n'aient pas obtenu un véritable droit de coopération dans le domaine institutionnel.

La porte du "comité consultatif bancaire" de l'EEE reste close.

Les banques suisses seront exclues de l'élaboration de la législation bancaire dans l'Espace Economique Européen (EEE).

a Communauté Européenne (CE) s'est Jen effet déclarée seule maîtresse à bord du "comité consultatif bancaire". Or, c'est dans ce comité que les représentants des gouvernements vont mijoter à 12 l'avenir de la réglementation bancaire des 19. Cette exclusion fait l'objet d'une annexe du traité sur l'EEE : l'AELE ne sera associée qu'à huit comités dits de la "troisième catégorie" et non à dix comme elle l'aurait souhaité. L'AELE (Association Européenne de Libre Echange) est exclue du comité consultatif bancaire et d'un comité sur les assurances de moindre importance.

Les banquiers font la grimace

L'exclusion des pays de l'AELE du comité consultatif bancaire fait perdre beaucoup de sa valeur au Traité sur l'EEE, estime Jean-Paul Chapuis, secrétaire général de l'Association Suisse des Banquiers (ASB), à Bâle. Le droit communautaire bancaire évoluera encore notablement dans les années à venir. "Nous aurions voulu participer à son développement et nous espérons encore que ce sera possible", ajoute-t-il. En attendant, l'ASB ne soutient plus l'EEE que du bout des lèvres. Le Comité consultatif bancaire travaillera en étroite collaboration avec la Commission de la CE (l'exécutif des Douze), qui devra tenir compte de ses conseils dans pratiquement tous les domaines relatifs aux banques. Le rôle du Comité sera principalement d'élaborer des règlements d'exécutions propres à rendre applicables les "principes généraux" adoptés par les 19 dans le cadre de la procédure

suite page 24

détriment de ceux de l'ensemble du pays? Si la Suisse connaît à ce jour un faible taux de chômage, envié par la plupart des nations, ne le doitelle pas, pour une bonne part, à la cobésion de ses concitoyens qui savent que leur liberté n'est que la contrepartie d'un travail de qualité exigeant non seulement technicité, compétence et minutie, mais également de l'opiniâtreté dans la recherce de marchés extérieurs hautement concurrentiels certes, mais dont les partenaires sont solvables? Dans un tel contexte, une démocratie référendaire avec droit d'initiative à l'exemple de la Suisse peut, certes, présenter l'inconvénient de retards d'adaptation, mais en contrepartie, la consultation peut être resssentie comme un puissant facteur d'union, notamment lors de circonstances graves où le concitoyen se sent directement concerné, en sachant que son avis jouera un rôle direct dans les décisions qui seront prises. Il ne me semble pas déraisonnable d'imaginer que dans ces conditions extrêmes, un tel vote puisse être ressenti en tant qu'adhésion à une éthique proposant un idéal capable de transcender l'individu en lui justifiant, au besoin, qu'il s'y sacrifie. Concernant l'avenir: le refus de la Suisse d'adhérer à la Communauté Européenne (CE) qui s'expliquait à l'époque, doit nécessairement, me semble-t-il, être révisé à bref délai, car elle se trouverait coupée de ses principaux partenaires. L'on regrettera que l'on ait bâti une Europe d'intérêts économiques avant une Europe politique ; quoiqu'il en soit, les courants de pensées qui se font jour dans le Européenne en ralisme perme que cet obstacl Pour ma part, à ce jour sinon à la sagesse de qui auront la préserver notre redéfinition de la C.E. puis à c suisses qui, u scelleront notre J'imagine la qu

2 pourrait me poser. Après tant d'années à l'étranger, ai-je gardé une identité suisse? Je ne doute pas que mon épouse vous répondrait, en riant et à simple titre d'exemple, que la vérification de mes notes de restaurant font l'objet, paraît-il, d'un rite curieux : Zwölf... sechs... achzehn... usw... qui se termine, paraît-il, par "richtig". Et mon épouse? Un exemple encore.

8

ons récemés et sacs à pédestre aude Saus Ce. Un arrêt défermer sur la moraine STRAS ul du a un en retien comsympathique avec deux woodones, visibleoique âgées. re identité, pouse : Eh je pensais us ellez de chez nous! ns un éclat

de rire : "Les amis suisses de mon mari me considèrent effectivement comme l'une des vôtres". Et, se tournant vers moi, elle ajouta: "Saint Exupéry n'a-t-il pas écrit : "Tant mieux mon frère si tu es différent de moi puisque ainsi tu m'enrichis".

Max Berli. Cannes

suite page 9

d'harmonisation bancaire.

Discrétion obligée des banques

L'échange d'informations bancaires entre les autorités de surveillance des 19 états membres est l'un de ses principes généraux dont l'application s'avère délicate pour les banques suisses, fait encore remarquer le secrétaire général de l'Association Suisse des Banquiers. L'ampleur des informations

Pour ceux que l'Europe intéresse

CADMOS consacre son numéro d'automne aux "Cheminements de l'Europe - Du Congrès de la Haye à l'effondrement du communisme".

> CADMOS, Villa Moynie, 122, rue de Lausanne, CH-1202 Genève

qui devront être échangées et l'usage qui pourra en être fait restent flous. Jean-Paul Chapuis voudrait une collaboration "la plus souple possible", qui permette aux banques suisses de ne pas révéler plus de détails qu'actuellement. Mais il ne pourra pas faire valoir son point de vue, en tout cas pas par la voie du comité consultatif bancaire. D'autres situations sont tout aussi sensibles. C'est le cas en particuliers des critères qui seront utilisés dans l'EEE pour évaluer la solidité financière d'une banque, sa solvabilité ou sa manière de prendre en compte les risques du marché. Le Comité consultatif bancaire définira, pour tous les pays de l'EEE, les coefficients comptables propres à assurer la sécurité des épargnants et la stabilité monétaire du futur EEE.

En dépit de cette exclusion du comité consultatif bancaire, le comité de l'ASB continue de soutenir pour le moment l'EEE, dans l'espoir que d'autres voies d'associations seront trouvées. Par exemple, la Commission de la CE pourrait consulter les experts de l'AELE avant de soumettre ses propositions législatives au Conseil. Mais cette faveur n'a jusqu'à ici pas été accordée. Et si un jour elle l'était, ce serait la Commission elle-même qui déterminerait le contenu de la consultation. Le même son de cloche nous parvient de Bruxelles : le principe de la non participation de l'AELE au comité consultatif bancaire est acquis, indique le porte-parole de la CE à Genève, Karl Falkenberg. Mais la Communauté cherche encore à trouver un moyen d'assurer une "participation/information" de l'AELE en matière bancaire. "Pour Bruxelles, le dossier n'est donc pas encore clos", affirme-t-il.

Soutien incertain des banques

Un échange de lettres entre l'AELE et la CE est d'ailleurs prévu sur cette question, indique le chef suppléant du bureau de l'intégration, Giovanni-Antonio Colombo. Il devrait avoir lieu d'ici au paraphe du Traité sur l'EEE, le 18 novembre. A ce stade, rien n'indique pourtant qu'une telle collaboration sera possible. Et "c'est naturellement beaucoup plus difficile (de l'obtenir) après, qu'au moment où on a négocié", indique G.A. Colombo. En attendant, Jean-Paul Chapuis ne veut pas présager de la décision définitive de son association de soutenir ou non l'EEE. Les banques ont en effet toujours dit que la participation de la Suisse au comité consultatif bancaire était un élément déterminant.